Image not found or type unknown

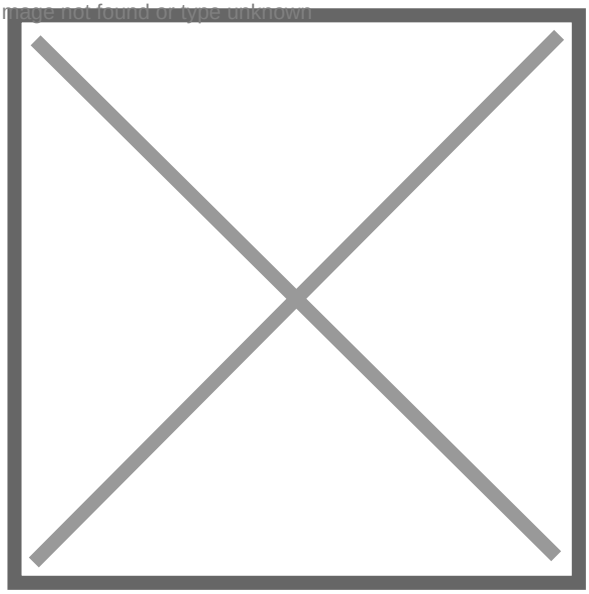

Convoqué en tant que victime sans savoir pourquoi

Par **plout**, le **06/05/2017** à **10:32**

Bonjour,
J ai vendu mon Véhicule à particulier en janvier. Cheque de banque. En mars, je recois une convocation a titre de victime, par le TGI. Les accusés étant accusés de Recel d un véhicule. Les faits ont eu lieu 20heures apres ma vente. Je ne reconnais ni les noms des accusés, ni le nom du propriétaire lésé, ni l immatriculation. Le greffe du TGI, m indique par téléphone que la gendarmerie me considere victime, dans une affaire d usurpation d identité. A ce jour, je ne sais pas en quoi je suis victime, et me m intérroge sur l utilité de me déplacer au TGI, et aussi de me porter partie civile. Quelqu un aurait il un avis? Vous remerciant. Cdlt

Par **Visiteur**, le **06/05/2017** à **18:59**

Bonjour,
Pour la justice, vous étiez encore propriétaire de ce véhicule car le certificat d'immatriculation n'avait pas pu être changé en si peu de temps.

Si vous êtes certain que vous n'avez pas été victime d'une arnaque, faites de suite un courrier au TGI pour demandez si votre présence est indispensable, EN JOIGNANT la copie du certificat de vente, qui comporte l'identité de votre acquéreur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés